

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 12 janvier 2018 portant nomination à la Conférence nationale de santé
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 7 juin 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 8 novembre 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 27 février 2017 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 29 juin 2017 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination à la Conférence nationale de santé

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

5° Collège des partenaires sociaux :

- *au titre de la branche famille :*
 - M. Michel CORONAS, titulaire, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF),
 - M. Jean-Pierre MAZEL, suppléant, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF),
- *au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire :*
 - M. Gérard QUEVILLON, titulaire, Régime social des indépendants (R.S.I.) ;
- *au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé, de l'action sociale et du secteur médico-social :*

- M. Jérôme VOITURIER, titulaire, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS),
- M. Jean-Luc BRIERE, suppléant, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS) ;

6° Collège des acteurs de la prévention :

- *au titre des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé et de l'autonomie :*
- M. André OCHOA, titulaire, Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS) ;

Article 2

Sont nommés membre de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

5° Collège des partenaires sociaux :

- *au titre des représentants des associations œuvrant en faveur des personnes âgées, désignés sur proposition du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) :*
 - Mme Christine MEYER, titulaire, Fédération nationale des associations de retraités (FNAR) ;
 - M. Henri LEMOINE, titulaire, Union française des retraités (UFR) ;
- *au titre des associations œuvrant dans les champs de la santé, de l'action sociale et du secteur médico-social :*
 - M. Jean-Luc BRIERE, titulaire, Union nationale interprofessionnelle des œuvres et organismes sanitaires et sociaux (UNIOPSS), suppléé par Mme Laurie FRADIN ;

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12.01.18

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,



Jérôme SALOMON